

THEMATIQUE 1 : MILIEU		MIL1.1	P1		
Intitulé	Assurer le suivi de la qualité des eaux souterraines sur le territoire.				
Secteur d'activité concerné	Urbain, Agricole, Collectivités.				
Objectif de l'action	Préciser la provenance de la source de nitrates retrouvée dans les eaux de Caix I et III				
Nombre et type de cibles	1 ancienne décharge sauvage à Caix et 3 sites ciblés à Lihons				
Réglementation principale	Arrêté du 21 janvier 2010 du Code de la Santé Publique. SDAGE : Orientation 1, 7 et 26				
Constat	Les sources des fortes teneurs en nitrates retrouvées sur le champs captant de Caix ne sont pas connues. Certains sites situés hors de l'aires d'alimentation des captages (sur la commune de Lihons) sont ciblées par plusieurs acteurs du territoire. Un site d'une ancienne décharge sauvage est répertorié à proximité des captages de Caix. Aucune mesure de réhabilitation n'a été réalisée. Le SIEP du Santerre a déjà mis en place un suivi d'une campagne par an sur un piézomètre. Les sites ciblés sur la communes de Lihons sont: SITPA, GURDEBEKE et VIDAM. Sur ces trois sites, le suivi régulier des eaux souterraines est réalisé.				
Type d'action	Étude, Travaux et Suivi.				
Description de l'action	Disposer d'une base de données représentative mise à jour régulièrement sur la qualité générale de la nappe de la craie. La profession agricole se porte volontaire pour mettre à disposition leurs captages pour ce suivi.				
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro
	Etablir une liste des ouvrages accessibles et complémentaires aux suivis déjà réalisés autour des anciennes décharges sur les communes de Caix et Lihons	1 réseau de suivi piézométrique effectif	Nombre de piézomètre de suivi	A	En cours
	Assurer un suivi des eaux souterraines sur 5 ans sur la base de deux campagnes par an minimum à proximité des décharges par le biais des forages agricoles.	10 campagnes	Nombres de campagne de mesure	A	0

Secteur géographique concerné	Ensemble du territoire						
Masse d'eau concernée	Craie de la vallée de la Somme Amont (1012)						
Indicateur(s) associé(s)	Nombre de campagne de mesures réalisée	Etat Zéro Indicateur	0				
Objectif fixé	Suivi représentatif et effectif en 2016.	Avancement	En cours				
Intérêts supplémentaires de l'action	Mise à jour de la qualité générale des eaux souterraines. Évaluation sur le long terme de l'impact des politiques de l'eau menées, notamment dans le cadre de l'ORQUE. Valorisation des forages existants, voire abandonnés.						
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Financement pérenne pour les installations et équipements des piézomètres. Représentativité du réseau de mesures.						
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Structure porteuse de l'ORQUE	Partenaires et acteurs	Exploitants agricole, Communes, Agence de l'eau, ARS				
Type	Coût (k€)		Commentaires				
Investissement :			Sans objet				
Fonctionnement :	2		En considérant 2 campagnes par an par piézomètre à 200 € l'analyse (prélèvements sans coût du technicien préleveur)				
Animation (K€/an) :	1.15		Suivi de l'animateur sur la base de 0.023 ETP/ an (soit 5 jours /an)				
Financier(s) potentiel(s)	A hauteur de		Commentaires				
Agence de l'Eau : <small>(sur la base du IX^{ème} programme)</small>	50%		de subvention pour les études				
	40%		de subvention pour les travaux (mis en place de piézomètre)				
Autres :	Sans objet		Sans objet				
Autres moyens humains	Sans objet						
Pour en savoir plus	<i>Rapport A62665: Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau: Recensement des sources potentielles de pollution</i>						
	<i>Atlas cartographique du rapport A62665: Planche 6</i>						
Date première application							
Bilan		2012	2013	2014	2015	2016	2017
	MIL1.1						

THEMATIQUE 2 : AGRICOLE			AGRI 2.1		
Intitulé	Limiter les risques de pollution ponctuelle sur les corps de ferme				
Secteur d'activité concerné	Agriculture				
Objectif de l'action	Réduire les risques de pollutions sur le corps de ferme				
Nombre et type de cibles	46 exploitations dont le siège et/ou les batiments sont dans l'AAC				
Réglementation principale	SDAGE : Orientation 5, 7- Disposition 7, 12,13 Arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytosanitaires, Avis du 8 avril 2011 relatif à la liste des procédés de traitement des effluents phytosanitaires, reconnus comme efficaces par le MEDDTL Arrêté du 1 juillet 2004 relatif au stockage du fioul				
Constat	46 sièges et/ou batiments ont été localisés dans l'aire d'alimentation des captages. Les exploitations produisent essentiellement des grandes cultures. L'élevage n'est pas très développé.				
Type d'action	Travaux, sensibilisation et suivi				
Description de l'action	Plusieurs postes sont clairement identifiés comme présentant un risque de pollution ponctuelle sur le corps de ferme. Ces éléments sont analysés sur chaque exploitation au travers des diagnostics. Mettre en place des équipements pour minimiser le risque de pollution.				
Sous actions	Intitulé	Objectifs à 5 ans	Objectifs à 3 ans	Indicateur utilisé	Etat zéro
	Sécurisation de la source d'approvisionnement lors du remplissage du pulvérisateur (Réglementaire)	100%	100%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	70%
	Mises aux normes des cuves à fioul (Réglementaire)	100%	100%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	47%
	Aires de remplissage étanche de pulvérisateur mises en place	75%	60%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans les zones de protection	47%
		50%	40%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	40%
	Traitement des effluents phytosanitaires agréé sur le corps de ferme	66%	40%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans les zones de protection	7%
		50%	30%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	11%
	Stockages de fertilisant liquide équipés de système de rétention	80%	80%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans les zones de protection	83%
		50%	50%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	79%
Locaux de stockage des produits phytosanitaires sécurisés (étanches)	90%	90%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	81%	
Réaliser un diagnostic corps de ferme "type SOLEO"	100%	100%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans les zones de protection	87%	
	75%	75%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	83%	
Sécurisation du stockage des huiles	30%	20%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	4%	

Secteur géographique concerné	Ensemble du territoire; Les communes les plus sensibles pour la protection des captages: CAIX, VRELY, ROSIERES EN SANTERRE, MEHARICOURT
--------------------------------------	--

Masse d'eau concernée	Craie de la vallée de la Somme Amont (1012)
------------------------------	---

Indicateur(s) associé(s)	Respecter la réglementation et Réaliser une sous-action volontaire	Etat Zéro Indicateur	nc
---------------------------------	---	-----------------------------	----

Objectif fixé	100 % des exploitations dans les zones de protection des captages 80% des autres exploitations dans l'AAC 29 exploitations dans les zones de protection des captages 17 autres exploitations dans l'AAC	Avancement	En cours
----------------------	--	-------------------	----------

Intérêts supplémentaires de l'action	
---	--

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	
--	--

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Structure porteuse de l'ORQUE	Partenaires et acteurs	Chambre d'Agriculture, Coopératives, Négoces, Syndicats agricoles, AEAP, Conseil Régional, Etat
---	-------------------------------	-------------------------------	---

Type	Coût (k€)	Commentaires
Investissement :	491	Coûts supportés par les agriculteurs pour limiter les risques de pollutions ponctuelles sur les corps de ferme
Fonctionnement :		
Animation :	1.14	Action de suivi de l'animateur sur la base de 0.023 ETP/an (5 jours/an)

Financier(s) potentiel(s)	A hauteur de	Commentaires
Agence de l'Eau : (sur la base du IX ^{ème} programme)	80%	Pour la réalisation de diagnostics supplémentaires, plafonnés à 1300 €
Autres :	75%	Pour des investissements non productifs éligibles au PVE

Autres moyens humains	
------------------------------	--

Pour en savoir plus	<i>Rapport A62665: Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau: Recensement des sources potentielles de pollution</i>
	<i>Atlas cartographique du rapport A62665: Planche 17</i>

Date première application	
----------------------------------	--

Bilan		2012	2013	2014	2015	2016	2017
	AGRI 2.1						

THEMATIQUE 2 : AGRICOLE		AGRI 2.2			
Intitulé	Améliorer les pratiques de fertilisation azotée				
Secteur d'activité concerné	Agriculture				
Objectif de l'action	Gérer correctement la fertilisation azotée sur les exploitations				
Nombre et type de cibles	44 exploitants cultivent au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages; 106 exploitants cultivent au minimum une parcelle dans l'AAC				
Réglementation principale	SDAGE : orientation 3,7- Disposition 5, 12,13 Arrêté préfectoral du 30 juin 2009 relatif au 4ème programme d'actions à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole				
Constat	Depuis plus de 30 ans; les agriculteurs réalisent des reliquats sortie hiver pour ajuster les apports d'azote. Sur le territoire, parmi les agriculteurs diagnostiqués, 83% d'entre eux en réalisent annuellement. Ils implantent également des cultures intermédiaires pour limiter le lessivage des nitrates dans les sols. Sur les campagnes 2009-2010 et 2010-2011, les balances globales azotées sont équilibrées.				
Type d'action	Animation, Incitation, Suivi				
Description de l'action	Développer l'utilisation d'outils pour ajuster la fertilisation. Accompagner les agriculteurs pour positionner au mieux les apports pour limiter le lessivage des nitrates. Développer la souscription à des dispositifs aidés pour réduire la fertilisation azotée.				
Sous actions	Intitulé	Objectifs à 5 ans	Objectifs à 3 ans	Indicateur utilisé	Etat zéro
	Respecter les dispositions réglementaires de la Directive nitrate (respect strict du calendrier des périodes d'interdiction de l'épandage de fertilisant) (réglementaire)	100%	100%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC Autre indicateur calculé : BGA	nc
	Utilisation d'un outil de pilotage de la fertilisation ou d'un conseil	60%	50%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages	21%
		50%	40%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	17%
	Engager des surfaces dans des mesures pour limiter la fertilisation azotée (MAET, type "PEA niveau 3")	6 exploitations 14%	5 exploitations 12%	Nombre d'exploitants qui cultivent au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages	2 exploitations 5%
	Reporter le premier apport d'azote sur blé pour les sols filtrants; si apport avant le 1er mars, limiter à 50 U maximum.	100%	100%	Surface sols filtrants (H1 avec RU<120 mm)	nc
	Réalisation de reliquats sortie hiver - par précédent cultural, - selon qu'il y ait épandage ou non de matière organique	Respect de la réglementation 100% quand apport de MO	Respect de la réglementation 100% quand apport de MO	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	44%
	Analyser les amendements organiques produits par l'exploitation	100%	80%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	51%

Secteur géographique concerné	Ensemble des parcelles situées dans les zones de protection des captages, Ensemble des parcelles dans l'AAC
--------------------------------------	--

Masse d'eau concernée	Craie de la vallée de la Somme Amont (1012)
------------------------------	---

Indicateur(s) associé(s)	Respecter la réglementation et Réaliser deux sous-actions volontaires	Etat Zéro Indicateur	nc
---------------------------------	--	-----------------------------	-----------

Objectif fixé	100 % des exploitants qui cultivent dans l'AAC 44 exploitations dans les zones de protection des captages 106 exploitants cultivent au minimum une parcelle dans l'AAC	Avancement	En cours
----------------------	---	-------------------	-----------------

Intérêts supplémentaires de l'action	
---	--

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	
--	--

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Structure porteuse de l'ORQUE	Partenaires et acteurs	Chambre d'Agriculture, Coopératives, Négoces, Syndicats agricoles, AEAP, Conseil Régional, Etat
---	--------------------------------------	-------------------------------	--

Type	Coût (k€)	Commentaires
Investissement :	38	Utilisation d'OAD, réalisation de reliquats et d'analyses d'effluents
Fonctionnement :	15	Supports de communication
Animation :	1.14	Action de suivi de l'animateur sur la base de 0.023 ETP/an (5 jours/an)

Financier(s) potentiel(s)	A hauteur de	Commentaires
Agence de l'Eau : <small>(sur la base du IX^{ème} programme)</small>	50%	Pour les supports de communication
Autres :		

Autres moyens humains	
------------------------------	--

Pour en savoir plus	<i>Rapport A62665: Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau: Recensement des sources potentielles de pollution</i>						
	<i>Atlas cartographique du rapport A62665: Planche</i>						
Date première application							
Bilan		2012	2013	2014	2015	2016	2017
	AGRI 2.2						

THEMATIQUE 2 : AGRICOLE		AGRI 2.3			
Intitulé	Favoriser les pratiques limitant les pertes par ruissellement et infiltration				
Secteur d'activité concerné	Agriculture				
Objectif de l'action	Limiter les infiltrations rapides vers la ressource en eau dans les parcelles les plus sensibles . Lutter contre le ruissellement sur les parcelles sensibles à la battance.				
Nombre et type de cibles	SDAGE : orientation 4, 7- Disposition 6,12,13 44 exploitants cultivent au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages; 106 exploitants cultivent au minimum une parcelle dans l'AAC				
Réglementation principale	Arrêté préfectoral du 30 juin 2009 relatif au 4ème programme d'actions à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole				
Constat	Dans l'aire d'alimentation des captages, 92% des sols sont battants, donc plus sensibles au ruissellement. De plus, des teneurs en matière organique relevées sur le territoire sont très basses. Des préconisations individuelles ont été formulées aux agriculteurs pour améliorer la stabilité structurale des sols pour limiter les transferts. Certaines parcelles situées dans les vallées sont très filtrantes (sols de craie). La superficie correspondante est de 60 ha. Ces sols sont plus vulnérables et sensibles aux transferts.				
Type d'action	Travaux, Incitation, Suivi				
Description de l'action	Inciter les agriculteurs à mettre en œuvre des pratiques et mettre en place des aménagements sur leurs parcelles afin de limiter les phénomènes d'infiltration rapide et de ruissellement.				
Sous actions	Intitulé	Objectifs à 5 ans	Objectifs à 3 ans	Indicateur utilisé	Etat zéro
	Maintien d'une couverture végétale permanente (cultures perennes) ou périodiquement pendant les périodes présentant des risques de ruissellement ou lessivage (réglementaire)	Respect de la réglementation	Respect de la réglementation	Surface dans l'AAC	79%
	Création, maintien ou restauration de couverts herbacés, surfaces en agroforesterie, cultures non alimentaires ou TTCR dans les zones les plus vulnérables par le biais des dispositifs environnementaux (MAET, appel à projet PEA, autre appel à projet)	3% de la surface vulnérable	2,5%	Surface dans les zones de protection des captages	19 ha 2%
	Maintien ou création de haies, talus, fascines, fossé d'infiltration et aménagements ralentissant ou déviant l'écoulement des eaux par le biais des dispositifs environnementaux (MAET, PVE, mesure 216 "collective")	7500	5 000	ml nouveaux sur l'ensemble de l'AAC	nc
Pilotage de l'irrigation	50%	40%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC et pratiquant de l'irrigation	35%	

Secteur géographique concerné	Ensemble des parcelles situées dans les zones de protection des captages, Ensemble des parcelles dans l'AAC						
Masse d'eau concernée	Craie de la vallée de la Somme Amont (1012)						
Indicateur(s) associé(s)	Respecter la réglementation et Réaliser une sous-action volontaire		Etat Zéro Indicateur	nc			
Objectif fixé	100% des exploitants qui cultivent dans l'AAC		Avancement	En cours			
Intérêts supplémentaires de l'action							
Contraintes et difficultés de mise en œuvre							
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Structure porteuse de l'ORQUE		Partenaires et acteurs	Chambre d'Agriculture, SOMEA, Coopératives, Négoces, Syndicats agricoles, AEAP, Conseil Régional, Etat			
Type	Coût (k€)		Commentaires				
Investissement :	38		Création de couverts herbacées et d'éléments écologiques sur le territoire				
Fonctionnement :							
Animation :	1.14		Action de suivi de l'animateur sur la base de 0.023 ETP/an (5 jours/an)				
Financier(s) potentiel(s)	A hauteur de		Commentaires				
Agence de l'Eau : <small>(sur la base du IX^{ème} programme)</small>	40 %		Pour aider à l'implantation de haies à travers le PVE				
Autres :	80% 70%		Du Conseil Régional pour la création des linéaires de haies Du Conseil Régional pour le développement de l'agroforesterie				
Autres moyens humains							
Pour en savoir plus	<i>Rapport A62665: Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau: Recensement des sources potentielles de pollution</i>						
	<i>Atlas cartographique du rapport A62665: Planche</i>						
Date première application							
Bilan		2012	2013	2014	2015	2016	2017
	AGRI 2.3						

THEMATIQUE 2 : AGRICOLE		AGRI 2.4			
Intitulé	Améliorer les pratiques de traitement par les produits phytosanitaires				
Secteur d'activité concerné	Agriculture				
Objectif de l'action	Utiliser différents leviers pour minimiser l'utilisation des produits phytosanitaires. Améliorer l'application pour limiter les risques de transferts.				
Nombre et type de cibles	44 exploitants cultivent au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages et 106 exploitants cultivent au minimum une parcelle dans l'AAC				
Réglementation principale	SDAGE : orientation 5, 7- Disposition 7, 13 Plan ECOPHYTO 2018				
Constat	87% de la surface de l'AAC est consacrée à l'agriculture. Les productions les plus importantes sur le territoire sont le blé tendre, la pomme de terre, la betterave et les légumes. Les agriculteurs sont amenés à utiliser des produits phytosanitaires pour protéger les cultures et limiter la concurrence par les adventices. Sur une parcelle, selon le type et la période d'application du produit phytosanitaire et le type de sol, un risque de transfert vers la ressource en eau peut être identifié.				
Type d'action	Animation, Incitation, Suivi				
Description de l'action	Agir sur différents leviers pour diminuer les quantités de produits phytosanitaires appliquées. Développer la souscription aux dispositifs aidés pour réduire l'utilisation des phytosanitaires.				
Sous actions	Intitulé	Objectifs à 5 ans	Objectifs à 3 ans	Indicateur utilisé	Etat zéro
	Souscription à des mesures en faveur de la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires (PEA, MAET)	25%	22%	Nombre d'exploitants qui cultivent dans l'AAC	10%(19 mesures)
	Raisonner la protection à l'échelle de la rotation	40%	30%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	nc
	Destruction mécanique des CIPAN	100%	100%	Nombre d'exploitations cultivant au min 1 parcelle dans zones de protection	76%
		80%	80%	Nombre d'exploitations cultivant au min 1 parcelle dans AAC	51%
	Réduction d'intrants phytosanitaires par différents moyens agronomiques tels que : - modification des dates et densités de semis - réalisation de déchaumage faux semis, alternances cultures d'hiver / cultures de printemps, labour / non labour qui permettent de réduire le stock semencier du sol, - retard de la date de semis, - mise en place de cultures étouffantes, gestion de la période d'intercultures limitant le salissement des parcelles, - techniques alternatives (désherbeuses, désherbage mécanique), etc...	50%	40%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC Indicateurs de pressions par culture : -calcul de l'IFT -quantité de matière active utilisée par ha -pourcentage de la surface désherbée mécaniquement dans l'AAC	nc
Utilisation des outils d'aide à la décision, seuils d'intervention, consultation du BSV	50%	50%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	25%	

	Réaliser un diagnostic de parcelle "type Aquaplaine"	100%	80%	Nombre d'exploitations cultivant dans les zones de protection	79%
		80%	66%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	52%
	Développement de l'agriculture biologique	66%	40%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages	0%
	Réalisation de diagnostics technico-économiques "Agriculture biologique"	33%	25%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	1%

Secteur géographique concerné	Ensemble des parcelles situées dans les zones de protection des captages, Ensemble des parcelles dans l'AAC
--------------------------------------	--

Masse d'eau concernée	Craie de la vallée de la Somme Amont (1012)
------------------------------	---

Indicateur(s) associé(s)	Respecter la réglementation et Réaliser deux sous-actions volontaires	Etat Zéro Indicateur	nc
---------------------------------	--	-----------------------------	----

Objectif fixé	100% des exploitants qui cultivent dans l'AAC	Avancement	En cours
----------------------	--	-------------------	-----------------

Intérêts supplémentaires de l'action	
---	--

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	
--	--

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Structure porteuse de l'ORQUE	Partenaires et acteurs	Chambre d'Agriculture, Coopératives, Négoces, Syndicats agricoles, AEAP, Conseil Régional, Etat
---	-------------------------------	-------------------------------	---

Type	Coût (k€)	Commentaires
Investissement :	196	pour l'utilisation d'OAD, et le développement de l'agriculture biologique
Fonctionnement :	5	Supports de communication
Animation :	1.14	Action de suivi de l'animateur sur la base de 0.023 ETP/an (5 jours/an)

Financier(s) potentiel(s)	A hauteur de	Commentaires
Agence de l'Eau : (sur la base du IX ^{ème} programme)	50%	Supports de communication, et subventions de l'AEAP pour la contractualisation au PEA
Autres :		

Autres moyens humains	
------------------------------	--

Pour en savoir plus	<i>Rapport A62665: Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau: Recensement des sources potentielles de pollution</i> <i>Atlas cartographique du rapport A62665: Planche</i>
----------------------------	--

Date première application	
----------------------------------	--

Bilan		2012	2013	2014	2015	2016	2017
	AGRI 2.4						

THEMATIQUE 2 : AGRICOLE		AGRI 2.5			
Intitulé	Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles				
Secteur d'activité concerné	Agriculture				
Objectif de l'action	Accompagner la filière agricole à améliorer les pratiques pour limiter les risques de transferts.				
Nombre et type de cibles	SDAGE : orientation 7, 31, 33 et 34- Disposition 10,12, 38, 64, 65 44 exploitants cultivent au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages et 106 exploitants cultivent au minimum une parcelle dans l'AAC ainsi que l'ensemble de la filière agricole.				
Réglementation principale	Plan ECOPHYTO 2018				
Constat	Afin de sensibiliser et accompagner la filière agricole dans la préservation de la qualité des eaux, il est important de communiquer pour améliorer les applications d'engrais azotés et de produits phytosanitaires. Sur le territoire, les agriculteurs ont mis en place des mesures pour limiter le recours aux produits. Ils veulent s'assurer d'un résultat technico-économique viable tout en préservant l'environnement.				
Type d'action	Sensibilisation, animation, formation				
Description de l'action	Sensibiliser les acteurs de la filière agricole sur la reconquête de la qualité de l'eau. Former les agriculteurs et les accompagner à adapter leurs pratiques de fertilisation et de protection phytosanitaire.				
Sous actions	Intitulé	Objectifs à 5 ans	Objectifs à 3 ans	Indicateur utilisé	Etat zéro
	Formation Certiphyto (réglementaire)	100%	100%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	37%
	Adapter les produits aux risques identifiés par le diagnostic Aquaplaine, sensibilisation sur le choix des matières actives, sur les périodes d'applications et sur les risques de transferts	80%	80%	Ensemble des acteurs de la filière agricole, exploitants cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages	0%
	Sensibilisation afin de mettre en œuvre des pratiques améliorant le taux de matière organique des sols en plus de la réglementation : - techniques culturales - apport d'amendements organiques (C/N>8) - gestion des résidus -CIPAN -outils d'aides type "SIMEOS-AMG"...	100%	100%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	nc
	Sensibilisation pour mettre en œuvre un travail du sol limitant le ruissellement pour les sols battants	100%	100%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	nc
	Formation sur le raisonnement de la fertilisation	100%	80%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	nc
	Formation sur le raisonnement des produits phytosanitaires	60%	60%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	nc
	Participation à des actions de sensibilisation sur l'agriculture biologique	20%	20%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	nc

Secteur géographique concerné	Ensemble des parcelles dans l'AAC						
--------------------------------------	-----------------------------------	--	--	--	--	--	--

Masse d'eau concernée	Craie de la vallée de la Somme Amont (1012)						
------------------------------	---	--	--	--	--	--	--

Indicateur(s) associé(s)	Respecter la réglementation et Réaliser deux sous-actions volontaires	Etat Zéro Indicateur	nc				
---------------------------------	--	-----------------------------	-----------	--	--	--	--

Objectif fixé	100% des exploitants qui cultivent dans l'AAC	Avancement	En cours				
----------------------	--	-------------------	-----------------	--	--	--	--

Intérêts supplémentaires de l'action							
---	--	--	--	--	--	--	--

Contraintes et difficultés de mise en œuvre							
--	--	--	--	--	--	--	--

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Structure porteuse de l'ORQUE	Partenaires et acteurs	Chambre d'Agriculture, ABP, Coopératives, Négoces, Syndicats agricoles, AEAP, Conseil Général, Conseil Régional, Etat, structures privées				
---	--------------------------------------	-------------------------------	--	--	--	--	--

Type	Coût (k€)	Commentaires
Investissement :	15	Formations auprès des agriculteurs
Fonctionnement :	10	Supports de communication
Animation :	6	Action de suivi de l'animateur sur la base de 0,114 ETP/an (25 jours/an)

Financier(s) potentiel(s)	A hauteur de	Commentaires
Agence de l'Eau : <small>(sur la base du IX^{ème} programme)</small>	50%	Supports de communication
Autres :	100%	Fonds VIVEA pour les formations

Autres moyens humains							
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--

Pour en savoir plus	<i>Rapport A62665: Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau: Recensement des sources potentielles de pollution</i>						
	<i>Atlas cartographique du rapport A62665: Planche</i>						
Date première application							
Bilan		2012	2013	2014	2015	2016	2017
	AGRI 2.5						

THEMATIQUE 2 : AGRICOLE		AGRI 2.6			
Intitulé	Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles				
Secteur d'activité concerné	Agriculture				
Objectif de l'action	Accompagner la filière agricole à améliorer les pratiques pour limiter les risques de transferts.				
Nombre et type de cibles	44 exploitants cultivent au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages et 106 exploitants cultivent au minimum une parcelle dans l'AAC, ainsi que l'ensemble de la filière agricole				
Réglementation principale	SDAGE : orientation 7, 31, 33 et 34- Disposition 10, 12, 38, 64, 65 Plan ECOPHYTO 2018				
Constat	Afin de sensibiliser et accompagner la filière agricole dans la préservation de la qualité des eaux, il est important de communiquer pour améliorer les applications d'engrais azotés et de produits phytosanitaires. Sur le territoire, les agriculteurs ont mis en place des mesures pour limiter le recours aux produits. Ils veulent s'assurer d'un résultat technico-économique viable tout en préservant l'environnement.				
Type d'action	Sensibilisation, animation				
Description de l'action	Sensibiliser les acteurs de la filière agricole sur la reconquête de la qualité de l'eau, Inciter les agriculteurs dans les démarches environnementales.				
Sous actions	Intitulé	Objectifs à 5 ans	Objectifs à 3 ans	Indicateur utilisé	Etat zéro
	Sensibilisation des acteurs agricoles	80%	80%	Ensemble des acteurs de la filière agricole, participation aux réunions	nc
	Participation aux réunions sur le territoire	50%	50%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	nc
	Promotion des filières existantes pour le traitement et/ou la revalorisation des déchets présents sur les exploitations	80%	80%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC Présentation des différentes filières	34%
	Diagnostic global de l'exploitation	100%	80%	Nombre d'exploitation cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages	79%
		80%	60%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	52%
Autres actions de management environnementale (type "ISO 14001, GLOBALGAP")	20	17	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	11%	

Secteur géographique concerné	Ensemble des parcelles dans l'AAC						
--------------------------------------	-----------------------------------	--	--	--	--	--	--

Masse d'eau concernée	Craie de la vallée de la Somme Amont (1012)						
------------------------------	---	--	--	--	--	--	--

Indicateur(s) associé(s)	Respecter la réglementation et Réaliser deux sous-actions volontaires	Etat Zéro Indicateur	nc				
---------------------------------	--	-----------------------------	-----------	--	--	--	--

Objectif fixé	100% des exploitants qui cultivent dans l'AAC	Avancement	En cours				
----------------------	--	-------------------	-----------------	--	--	--	--

Intérêts supplémentaires de l'action							
---	--	--	--	--	--	--	--

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Diagnosics basés sur le volontariat et donc dépendant de l'adhésion des agriculteurs: importance des actions de communication.						
--	--	--	--	--	--	--	--

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Structure porteuse de l'ORQUE	Partenaires et acteurs	Chambre d'Agriculture, ABP, Coopératives, Négoce, Syndicats agricoles, AEAP, Conseil Général, Conseil Régional, Etat, structures privées				
---	--------------------------------------	-------------------------------	---	--	--	--	--

Type	Coût (k€)	Commentaires
Investissement :	86	Diagnosics supplémentaires, sensibilisations et informations à la filière agricole
Fonctionnement :	15	Supports de communication
Animation :	10	Action de suivi de l'animateur sur la base de 0,20 ETP/an (45 jours/an)

Financier(s) potentiel(s)	A hauteur de	Commentaires
Agence de l'Eau : <small>(sur la base du IX^{ème} programme)</small>	80%	Réalisation de diagnostics (cout plafonné à 1300 €) et 50 % pour les supports de communication
Autres :		

Autres moyens humains							
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--

Pour en savoir plus	<i>Rapport A62665: Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau: Recensement des sources potentielles de pollution</i>						
	<i>Atlas cartographique du rapport A62665: Planche</i>						
Date première application							
Bilan		2012	2013	2014	2015	2016	2017
	AGRI 2.6						

THEMATIQUE 2 : AGRICOLE		AGRI 2.7			
Intitulé	Veille foncière				
Secteur d'activité concerné	Agriculture				
Objectif de l'action	Acquérir des parcelles agricoles afin de réaliser des échanges pour développer une agriculture plus respectueuse dans les zones les plus vulnérables.				
Nombre et type de cibles					
Réglementation principale	Loi n°2004 -806 du 9 août 2004 Code de la santé publique : Article L 1321-2 SDAGE : orientation 6, 7- Disposition 11				
Constat	Dans l'aire d'alimentation, aucune parcelle est conduite en système biologique. A proximité des captages, ce sont des parcelles très vulnérables, sensibles aux transferts.				
Type d'action	Suivi				
Description de l'action	Signer une convention avec la SAFER pour créer une veille foncière et favoriser les échanges sur le territoire pour mettre en place une agriculture moins consommatrice d'intrants chimiques.				
Sous action	Intitulé	Objectifs à 5 ans	Objectifs à 3 ans	Indicateur utilisé	Etat zéro
	Sensibilisation et échanges avec les acteurs de la thématique du foncier	5	3	Echange/concertation avec les acteurs du foncier	0
	Création d'une cellule de veille foncière	1	1	Convention signée pour la création d'une veille foncière (Si achat destination agricole et bail systématique à un agriculteur)	0

Secteur géographique concerné	Ensemble des parcelles dans l'AAC						
--------------------------------------	-----------------------------------	--	--	--	--	--	--

Masse d'eau concernée	Craie de la vallée de la Somme Amont (1012)						
------------------------------	---	--	--	--	--	--	--

Indicateur(s) associé(s)	Nombre de parcelles échangées	Etat Zéro Indicateur	0				
---------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------	---	--	--	--	--

Objectif fixé		Avancement	Non réalisé				
----------------------	--	-------------------	-------------	--	--	--	--

Intérêts supplémentaires de l'action							
---	--	--	--	--	--	--	--

Contraintes et difficultés de mise en œuvre							
--	--	--	--	--	--	--	--

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Structure porteuse de l'ORQUE	Partenaires et acteurs	SAFER, Chambre d'Agriculture, Conseil Général, Conseil Régional, AEAP, Etat				
---	--------------------------------------	-------------------------------	---	--	--	--	--

Type	Coût (k€)	Commentaires					
Investissement :	160	Acquisition de parcelles agricoles par le SIEP					
Fonctionnement :							
Animation :	2.27	Action de suivi de l'animateur sur la base de 0.045 ETP (10 jours/an)					

Financier(s) potentiel(s)	A hauteur de	Commentaires					
Agence de l'Eau : <small>(sur la base du IX^{ème} programme)</small>	70%	Aides pour l'achat de parcelles agricole. Cout d'achat estimé à 16000€/ha					
Autres :	10%	Aides supplémentaires attribuées par le Conseil Régional					

Autres moyens humains							
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--

Pour en savoir plus	<i>Rapport A62665: Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau: Recensement des sources potentielles de pollution</i>						
----------------------------	--	--	--	--	--	--	--

Date première application							
----------------------------------	--	--	--	--	--	--	--

Bilan		2012	2013	2014	2015	2016	2017
	AGRI 2.7						

THEMATIQUE 3: ASSAINISSEMENT COLLECTIF		AC3.1	P2		
Intitulé	Améliorer la gestion des eaux pluviales				
Secteur d'activité concerné	Urbain, Industriel, Agricole				
Objectif de l'action	Lutter contre les rejets d'eaux usées au milieu.				
Nombre et type de cibles	18 sites concernés (mares, bassins d'infiltration, fossés)				
Réglementation principale	Arrêté du 21 janvier 2010 du Code de la Santé Publique. SDAGE : Orientation 2 et 7				
Constat	Les structures compétentes en assainissement cherchent à favoriser les techniques alternatives comme la gestion des eaux pluviales par infiltration au plus près du point de chute. Ainsi, les eaux pluviales s'infiltrent directement dans le sol par l'intermédiaire d'espaces verts, d'enrobés poreux, de noues, de tranchées drainantes ou de puits d'infiltration. Ces eaux peuvent aussi rejoindre le milieu naturel par les fossés ou les réseaux séparatifs d'eaux pluviales, ou sont également stockés dans des cuves de récupération d'eau de pluie puis réutilisées. Les eaux de ruissellement peuvent contenir des éléments polluants tels que: HAP, MeS, produits phytosanitaires. Pourtant ces eaux pluviales font rarement l'objet d'un traitement préalable à leur arrivée dans le réseau hydrographique. 20 points ont pu être identifiés au minimum au sein de l'aires d'alimentation des captages				
Type d'action	Etude, travaux				
Description de l'action	Des contrôles qualitatifs sur les installations de stockage des eaux pluviales (mares, bassins, fossés) concernés par les aires d'alimentation des captages peuvent être réalisés dans le cadre du programme d'actions				
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro
	Poursuivre le recensement des points de stockage des eaux pluviales pour chaque commune comprise dans l'aire d'alimentation des captages	Mise à jour de la base de données	Nombre de point de stockage identifié	A	20
	Réaliser une analyse des eaux stockées en chaque points de collecte des eaux pluviales (en priorité pour la commune de Méharicourt)	20 campagnes de mesures	Nombre de campagne de mesure	B	0

Secteur géographique concerné	Ensemble du territoire de l'aires d'alimentation des captages						
Masse d'eau concernée	Craie de la vallée de la Somme Amont (1012)						
Indicateur(s) associé(s)	Nombre de points où le risque nul est avéré.	Etat Zéro Indicateur	0				
Objectif fixé	18 points à risque nul avéré	Avancement	Non réalisé				
Intérêts supplémentaires de l'action	Sans objet						
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Implication des communes. Prise en charge du coût des analyses.						
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Communes	Partenaires et acteurs	Gestionnaire d'assainissement				
Type	Coût (k€)		Commentaires				
Investissement :			Sans objet				
Fonctionnement :	3,6		Intervention pour les prélèvements sur les bassins et coût des analyses (sur la base de 200 € par campagne sans coût du technicien préleveur pour 18 sites)				
Animation (K€/an) :	0,25		Action de l'animateur sur la base de 0,005 ETP/ an (soit 1 jour/ an)				
Financier(s) potentiel(s)	A hauteur de		Commentaires				
Agence de l'Eau : <small>(sur la base du IX^{ème} programme)</small>	50%		Taux de subvention pour la communication. Aide aux particuliers de 800 € pour travaux concernant la gestion des eaux pluviales dans le cadre d'une mise en conformité du raccordement des eaux usées. 15% de subvention + 30 % d'avance pour les techniques alternatives et les bassins tampons.				
Autres :	10%		de subvention du Conseil Général de la Somme (en 2012) du montant hors taxe pour la création de nouveaux réseaux				
Autres moyens humains	ETP gestionnaire d'assainissement						
Pour en savoir plus	<i>Rapport A62665: Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau: Recensement des sources potentielles de pollution</i>						
	<i>Atlas cartographique du rapport A62665: Planche 4</i>						
Date première application							
Bilan		2012	2013	2014	2015	2016	2017
	AC3.1						

THEMATIQUE 3: ASSAINISSEMENT COLLECTIF		AC3.2	P2		
Intitulé	Diagnostic réseaux pour la commune de Rosières-en-Santerre				
Secteur d'activité concerné	Urbain				
Objectif de l'action	Lutter contre les rejets d'eaux usées au milieu.				
Nombre et type de cibles	1 commune concernée				
Réglementation principale	Article L.1331-1, L.1331-2 et L.1331-4 du Code de la Santé Publique. SDAGE : Orientation 1 et 7, Disposition 3 et 10				
Constat	Concernant la commune de Rosières en Santerre, les contrôles de raccordement ne sont pas chose facile, étant donné les raccordements sur un ouvrage ovoïde en briquettes à ciel ouvert destiné premièrement à l'élevage et ensuite transformé pour l'usage de l'assainissement collectif après des travaux d'enfouissement. Aucun contrôle sur le réseau d'assainissement n'a été réalisé à ce jour.				
Type d'action	Etude, travaux				
Description de l'action	Certains tronçons du réseau d'assainissement de Rosières-en-Santerre est mal connu. Un diagnostic réseau permettrait de cibler les potentiels rejets directs des eaux usées au milieu.				
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro
	Cibler les linéaires du réseaux jamais inspectées par les gestionnaires d'assainissement	Définition des linéaires de réseaux jamais inspectés	Nombre de linéaire	A	0
	Réaliser le diagnostic réseaux des secteurs choisis	1	Diagnostic réseau réalisé	A	0
	Selon les conclusions du diagnostic, agir sur les tronçons de réseaux avec des rejets directs au milieu	A définir selon les conclusions du diagnostic	A définir selon les conclusions du diagnostic	B	0

Secteur géographique concerné	Rosières-en-Santerre
--------------------------------------	----------------------

Masse d'eau concernée	Craie de la vallée de la Somme Amont (1012)
------------------------------	---

Indicateur(s) associé(s)	Réalisation du diagnostic réseau sur le tronçon de réseau concerné	Etat Zéro Indicateur	0
---------------------------------	---	-----------------------------	---

Objectif fixé	Réalisation du diagnostic	Avancement	Non réalisé
----------------------	----------------------------------	-------------------	--------------------

Intérêts supplémentaires de l'action	Meilleure connaissance du réseau d'assainissement
---	---

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Sans objet
--	------------

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Commune de Rosières	Partenaires et acteurs	Communauté de Communes du Santerre
---	----------------------------	-------------------------------	---

Type	Coût (k€)	Commentaires
Investissement :	25	Coût de la réalisation d'un diagnostic réseau avec visite sur la base de 25K€ HT
Fonctionnement :		Investissement à prévoir selon les résultats du diagnostic + coût de mauvais raccordement des particuliers
Animation (K€/an) :		Sans objet

Financier(s) potentiel(s)	A hauteur de	Commentaires
Agence de l'Eau : (sur la base du IX ^{ème} programme)	50% 30%	Subvention de 50 % pour l'étude et 40% de subvention pour les travaux avec 30% d'avance à revalider avec l'Agence de l'Eau)
Autres :		Aucune aide du Conseil Général pour l'année 2012 sur les études en réseau existant

Autres moyens humains	ETP gestionnaire d'assainissement
------------------------------	-----------------------------------

Pour en savoir plus	<i>Rapport A62665: Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau: Recensement des sources potentielles de pollution</i>						
	<i>Atlas cartographique du rapport A62665: Planche 4</i>						
Date première application							
Bilan		2012	2013	2014	2015	2016	2017
	AC3.2						

THEMATIQUE 4 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		ANC4.1	P1		
Intitulé	Mener une étude à la parcelle pour chaque installation avec un puits d'infiltration , pour les rejets directs au domaine public et pour les installations non conforme et au volontariat				
Secteur d'activité concerné	Urbain				
Objectif de l'action	Lutter contre les rejets directs d'eaux usées au milieu et dans la nappe de la craie.				
Nombre et type de cibles	6 rejets en domaine public sans traitement. 56 rejets en puits sans prétraitement. 261 installations d'assainissement non collectif sont concernées par les aires d'alimentation des captages dont 157 sont des installations non conformes (97 concernées par la CCS et 60 par la CCALM).				
Réglementation principale	Règlement d'Assainissement Non Collectif. SDAGE : Orientation 1 et 7				
Constat	La majorité des contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés sur les communes gérées en ANC. Pour Le Quesnel : 50% des installations avec un avis défavorable et 38% avec un avis favorable mais avec réserve. Pour Arvillers: 48% des installations avec un avis défavorable et 27% avec un avis favorable avec réserve. 60 installations de la CCALM sont recensées sur le territoire de l'AAC. Pour ces deux communes de la CCALM : 1 rejet direct au domaine public et 15 rejets dans un puits sans prétraitement. Pour les communes de la CCS concernées par l'aire d'alimentation des captages : 5 rejets directs au domaine public et 41 rejets dans un puits sans prétraitement. 201 installations de la CCS sont recensées sur le territoire de l'AAC.				
Type d'action	Travaux				
Description de l'action	Assurer la réhabilitation des installations en Assainissement Non Collectif pouvant présenter une pollution environnementale.				
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro
	Sensibilisation et échanges avec les gestionnaires de l'Assainissement Non Collectif	2	Prise de compétence travaux des 2 communautés de communes	A	0
	Mener une étude à la parcelle pour chaque installation avec un puits d'infiltration , pour les rejets directs au domaine public, pour les installations non conforme (157 études à la parcelle à réaliser)	Ensemble des études à la parcelle réalisées d'ici fin 2013	Nombre d'étude à la parcelle réalisé	A	0
	Remettre en conformité les 6 rejets en domaine public sur les communes de Folies, Beaufort-en-Santerre, Warvillers et Maucourt	A définir après les conclusions des études à la parcelles	A définir après les conclusions des études à la parcelles	B	0
Remettre en conformité les 56 puits sans prétraitement sur les communes de Folies, Beaufort-en-Santerre, Warvillers et Maucourt	A définir après les conclusions des études à la parcelles	A définir après les conclusions des études à la parcelles	B	0	

Secteur géographique concerné	Beaufort-en-Santerre, Folies, Warvillers, Maucourt, Arvillers, Le Quesnel						
Masse d'eau concernée	Craie de la vallée de la Somme Amont (1012)						
Indicateur(s) associé(s)	Nombre d'installation réhabilitée.	Etat Zéro Indicateur	0				
Objectif fixé	Résorption au minimum des 7 rejets en domaine public, des 56 puits sans prétraitement.	Avancement	En cours				
Intérêts supplémentaires de l'action	Conformité règlementaire.						
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Diminution du nombre de dossiers subventionnés par l'Agence de l'Eau						
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Communauté de communes, Structure porteuse de l'ORQUE	Partenaires et acteurs	Agence de l'Eau, SPANC, DDTM				
Type	Coût (k€)		Commentaires				
Investissement :	47		Sur la base d'un coût moyen de 300 € par étude à la parcelle.				
Fonctionnement :			Sans objet				
Animation (K€/an) :	2,3		Action de suivi de l'animateur sur la base de 0,046 ETP/an (soit 10 jours /an)				
Financier(s) potentiel(s)	A hauteur de		Commentaires				
Agence de l'Eau : <small>(sur la base du IX^{ème} programme)</small>	40%		de subvention avec un plafond de 8000 € et dans la limite de 1% du nombre d'habitation zonées en ANC/an/Maitre d'ouvrage (sauf pour les habitations de moins de 5 ans et les ventes).				
	50%		de subvention pour les études				
Autres :	20% 10% pour le SIEP		de subvention en 2012 du Conseil Général de la Somme: 20% du montant TTC pour les travaux et études de réhabilitation (aides plafonnée à 800€/installation. Conditions: zonage d'assainissement approuvé, SPANC possède les compétences entretien et travaux, réalisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité, résidence concernée.				
Autres moyens humains	Structure d'aide aux collectivités (création en 2013)						
Pour en savoir plus	<i>Rapport A62665: Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau: Recensement des sources potentielles de pollution</i>						
	<i>Atlas cartographique du rapport A62665: Planche 4</i>						
Date première application							
Bilan		2012	2013	2014	2015	2016	2017
	ANC4.1						

THEMATIQUE 4 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		ANC4.2	P1		
Intitulé	Interdire les puits d'infiltration comme mode d'évacuation des eaux usées traité à la parcelle				
Secteur d'activité concerné	Urbain				
Objectif de l'action	Améliorer le traitement des eaux usées.				
Nombre et type de cibles	6 communes zonées en Assainissement Non Collectif : Beaufort-en-Santerre, Folies, Warvillers, Maucourt, Arvillers, Le Quesnel				
Réglementation principale	Arrêtés du 07 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif. SDAGE : Orientation 31, 33 et 34				
Constat	L'ensemble des installations devra avoir été contrôlé avant l'échéance fixée à la fin 2012. En l'attente de l'arrêté ministériel à prendre en application de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, devant fixé les critères de conformité des installations d'Assainissement Non Collectif existantes, les SPANC utilisent leur propre barème de notation des ANC. Les SPANC ont réalisé à ce jour le deuxième passage de contrôles des installations (premier contrôle réalisé il y a 4 ans). Pour les communes de la CCS, 92 puits sont recensés dont 41 sans prétraitement. Pour les communes de la CCALM, 53 puits sont recensés dont 15 sans prétraitement.				
Type d'action	Travaux, Sensibilisation				
Description de l'action	Sensibiliser les particuliers à la fragilité du territoire et aux impacts environnementaux que peut présenter une installation d'assainissement non conforme.				
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro
	Interdire les puits d'infiltration dans l'aire d'alimentation des captages	1	Mise en place d'un arrêté préfectoral	A	0
	Sensibilisation des particuliers	5 actions de sensibilisation	nombre d'action de sensibilisation	A	Non connu
	Informers les agences immobilières et les notaires sur les enjeux du contrôle de l'ANC et l'obligation de contrôle lors des ventes.	5 réunions sur 5 ans	nombre de réunion	B	0
	Sensibiliser et former les vidangeurs et les installateurs.	5 réunions sur 5 ans	nombre de réunion	B	0

Secteur géographique concerné	Beaufort-en-Santerre, Folies, Warvillers, Maucourt, Arvillers, Le Quesnel
--------------------------------------	---

Masse d'eau concernée	Craie de la vallée de la Somme Amont (1012)
------------------------------	---

Indicateur(s) associé(s)	Nombre d'action de communication. Nombre de demande d'aide de mise en conformité transmises à l'Agence de l'Eau.	Etat Zéro Indicateur	0
---------------------------------	---	-----------------------------	---

Objectif fixé	Assurer une action de communication auprès des communes concernées une fois par an	Avancement	En cours
----------------------	---	-------------------	----------

Intérêts supplémentaires de l'action	Conformité règlementaire. Sensibilisation des particuliers.
---	--

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Les SPANC n'ont aucun pouvoir de police.
--	--

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Communauté de communes	Partenaires et acteurs	SPANC, Agence de l'Eau, DDTM
---	------------------------	-------------------------------	------------------------------

Type	Coût (k€)	Commentaires
Investissement :		Sans objet
Fonctionnement :		Sans objet
Animation (K€/an) :	0,1	Action de suivi de l'animateur sur la base de 0,002 ETP/an (soit 1/2 journée / an)

Financier(s) potentiel(s)	A hauteur de	Commentaires
Agence de l'Eau : <small>(sur la base du IX^{ème} programme)</small>	50%	Pour les supports de communication.
Autres :		Sans objet

Autres moyens humains	Agence de l'Eau par sa compétence de formation. SPANC dans le cadre de leur mission habituelle. Structure d'aide aux collectivités (création en 2013)
------------------------------	---

Pour en savoir plus	<i>Rapport A62665: Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau: Recensement des sources potentielles de pollution</i>						
Date première application							

Bilan	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	ANC4.2					

THEMATIQUE 4 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		ANC4.3	P2		
Intitulé	Améliorer la connaissance du parc d'installation d'assainissement non collectif				
Secteur d'activité concerné	Urbain				
Objectif de l'action	Lutter contre les rejets d'eaux usées au milieu.				
Nombre et type de cibles	6 communes zonées en Assainissement Non Collectif : Beaufort-en-Santerre, Folies, Warvillers, Maucourt, Arvillers, Le Quesnel				
Réglementation principale	Arrêtés du 07 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif. SDAGE : Orientation 1				
Constat	Les eaux rejetées au niveau des puits d'infiltration, peuvent constituer une source préférentielle de pollution des eaux souterraines si aucune surveillance sur la nature des eaux n'est réalisée. La Communauté de Communes du Santerre a commencé à réaliser cet inventaire. La Nantaise des Eaux et Services doit normalement réaliser l'inventaire de ces puits prochainement. Cet inventaire pourrait être réalisé en priorité sur le territoire de l'aires d'alimentation des captages, de manière à contrôler en priorité les zones à enjeux pour les eaux souterraines.				
Type d'action	Etude				
Description de l'action	Faire une cartographie Assainissement Non Collectif sur le territoire et le mettre en parallèle avec la carte de vulnérabilité. L'objectif est de garder une compatibilité entre le zonage et les contraintes environnementales et budgétaire des communes.				
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro
	Reporter par communes de l'aires d'alimentation des captages les résultats de diagnostic des installations et les contraintes relatives à la zone d'implantation	5	Nombre de mise à jour des supports cartographiques	A	0
	Transmettre les informations cartographiées et chiffrées par commune de la synthèse Assainissement Non Collectif à l'Agence de l'eau pour leur permettre d'émettre un avis sur l'adéquation du zonage en place avec les contraintes territoriales de la commune	5	Nombre de documents transmis à l'Agence de l'eau	B	0

Secteur géographique concerné	Beaufort-en-Santerre, Folies, Warvillers, Maucourt, Arvillers, Le Quesnel
--------------------------------------	---

Masse d'eau concernée	Craie de la vallée de la Somme Amont (1012)
------------------------------	---

Indicateur(s) associé(s)	Nombre d'installation cartographiées.	Etat Zéro Indicateur	0
---------------------------------	--	-----------------------------	---

Objectif fixé	Avoir cartographié l'ensemble des installations ANC sur les 6 communes concernées	Avancement	En cours
----------------------	--	-------------------	----------

Intérêts supplémentaires de l'action	Sans objet
---	------------

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Logiciel SIG non installé au niveau des SPANC
--	---

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Communauté de communes	Partenaires et acteurs	SPANC, Agence de l'Eau, DDTM
---	------------------------	-------------------------------	------------------------------

Type	Coût (k€)	Commentaires
Investissement :	7	Achat d'un logiciel de cartographie
Fonctionnement :		Agent du SPANC dans le cadre de son activité habituelle
Animation (K€/an) :	0,1	Action de suivi de l'animateur sur la base de 0,002 ETP/an (soit 1/2 journée / an)

Financier(s) potentiel(s)	A hauteur de	Commentaires
Agence de l'Eau : (sur la base du IX ^{ème} programme)		Sans objet
Autres :		Sans objet

Autres moyens humains	Agence de l'Eau par sa compétence de formation
------------------------------	--

Pour en savoir plus	<i>Rapport A62665: Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau: Recensement des sources potentielles de pollution</i>						
Date première application							
Bilan		2012	2013	2014	2015	2016	2017
	ANC4.3						

THEMATIQUE 4 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		ANC4.4	P2		
Intitulé	Homogénéiser l'action des SPANC sur le territoire d'étude				
Secteur d'activité concerné	Urbain				
Objectif de l'action	Assurer l'efficacité des actions sur l'Assainissement Non Collectif				
Nombre et type de cibles	2 SPANC				
Réglementation principale	Arrêtés du 07 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif. SDAGE : Orientation 31, 33 et 34				
Constat	La grande majorité des contrôles des installations est réalisée ou en cours sur les deux Communautés de Communes concernées. La difficulté subsiste dans le manque d'objectivité lors de la mise en conformité ou non conformité des installations contrôlées. En effet, aucune grille de contrôle commune n'existe à ce jour. Chaque SPANC élabore donc son propre règlement de contrôle. Deux journées par an sont organisées par le Conseil Général de la Somme pour permettre aux différents SPANC de se rencontrer et d'échanger sur des problématiques communes.				
Type d'action	Communication, formation				
Description de l'action	Dans l'attente d'un modèle élaboré par l'AEAP, une grille commune de contrôle entre les deux Communautés de Communes peut être mise en place.				
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro
	Etablir un Groupe de travail technique entre les deux Communautés de Communes et l'Agence de l'Eau	1	Groupe de travail établi	A	0
	Uniformiser les grilles d'évaluation pour les contrôles ANC	1	Grille d'évaluation commune	A	0
	Etablir un programme de sensibilisation des SPANC pour leurs actions de communication auprès des particuliers, notaires et vidangeurs	1	Programme de sensibilisation mis en place	B	0
	Participation des deux SPANC aux journées annuelles organisées par le Conseil Général de la Somme	2 participations par an	Nombre de participation	B	

Secteur géographique concerné	Le Quesnel, Beaufort-en-Santerre, Folies, Arvillers, Warvillers, Maucourt						
Masse d'eau concernée	Craie de la vallée de la Somme Amont (1012)						
Indicateur(s) associé(s)	Nombre d'action communes menées entre les 2 SPANC	Etat Zéro Indicateur	0				
Objectif fixé	Mise en place d'une grille de contrôle communes. Mise en place d'un groupe de travail technique entre les 2 SPANC. Etablir un programme de sensibilisation commun entre les deux SPANC.	Avancement	Non réalisé				
Intérêts supplémentaires de l'action	Sans objet						
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Contrainte d'accord entre les deux communautés de communes						
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Communautés de Communes du Santerre et de Avre Luce et Moreuil	Partenaires et acteurs	Agence de l'Eau, Conseil Général de la Somme, DDTM				
Type	Coût (k€)	Commentaires					
Investissement :		Sans Objet					
Fonctionnement :		Sans Objet					
Animation (K€/an) :	0,1	Action de suivi de l'animateur sur la base de 0,002 ETP/ an (soit 1/2 journée / an)					
Financier(s) potentiel(s)	A hauteur de	Commentaires					
Agence de l'Eau : <small>(sur la base du IX^{ème} programme)</small>		Sans objet					
Autres :		Organisation des rencontres annuels des SPANC par le Conseil Général de la Somme					
Autres moyens humains	Sans objet						
Pour en savoir plus	<i>Rapport A62665: Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau: Recensement des sources potentielles de pollution</i>						
Date première application							
Bilan		2012	2013	2014	2015	2016	2017
	ANC4.4						

THEMATIQUE 5: PHYTOSANITAIRE NON AGRICOLE		PNA 5.1	P1		
Intitulé	Inciter les collectivités à tendre vers le zéro phyto				
Secteur d'activité concerné	Urbain				
Objectif de l'action	Inciter les collectivités à mettre en œuvre les solutions alternatives pour réduire progressivement l'utilisation de produits phytosanitaires en vue de les supprimer.				
Nombre et type de cibles	16 communes (Arvillers, Beaufort en Santerre, Bouchoir, Caix, Folies, Fouquescourt, Hangest-en-Santerre, Harbonnières, Le Quesnel, Lihons, Maucourt, Meharicourt, Rosières en Santerre, Rouvroy en Santerre, Vrely, Warvillers) et 3 Communauté de Communes (CC Avre Luce et Moreuil, CC du Santerre et CC Haute Picardie)				
Réglementation principale	Plan ECOPHYTO 2018 Arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural. Arrêté du 27 juin 2011 interdisant l'utilisation de certains produits phytosanitaires dans les lieux fréquentés par le grand public ou les personnes vulnérables. SDAGE : Orientation 6 et 7 – Disposition 8 et 10.				
Constat	11 communes sur les 16 du territoire d'étude ont répondu au questionnaires sur les pratiques et usages des phytosanitaires. Aucune des communes ne possèdent de plan de désherbage pour les espaces verts à ce jour.				
Type d'action	Communication, formation, assistance technique, conseil.				
Description de l'action	Permettre à chaque commune d'évoluer dans ses pratiques d'usages de traitement des espaces verts en passant par la signature de la charte et en engageant un accompagnement spécifique de chaque commune pour être au plus près des moyens qu'elle peut mettre en œuvre. Pousser les communes à visiter le sites internet de l'AEAP qui répertorie l'ensemble des communes signataire de la charte des espaces verts. Cela peut représenter un moyen de persuasion et de promotion. Dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Régionale de Picardie, la FREDON propose un accompagnement des 16 communes vulnérables.				
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro
	Réaliser une enquête auprès des communes pour comprendre la raison de leur non d'adhésion à la charte et mettre en avant les difficultés qu'elles rencontrent	16 enquêtes réalisées	Nombres d'enquêtes réalisées	A	Non connu
	Convaincre les communautés de communes de s'engager pour la charte d'entretien des espaces verts	2 réunions	nombre de réunion	A	0
	Mettre en place des réunions d'information pour rappeler l'obligation réglementaire des communes et proposer la mise en place de méthodes alternatives.	5 réunions d'information	Nombre de réunion d'information	B	0
	Réaliser des journées de démonstration de matériels alternatifs et sensibiliser les communes à un achat groupé.	5 journées de démonstration	Nombre de journée de démonstration	B	Non connu
	Transmettre un cahier des charge type aux communes pour les contrats avec des paysagistes	3 au minimum	Nombre de cahier des charges transmis	B	0

Secteur géographique concerné	Ensemble des 16 communes les plus vulnérables concernées par l'AAC.						
Masse d'eau concernée	Craie de la vallée de la Somme Amont (1012)						
Indicateur(s) associé(s)	Nombre de collectivités signataires de la Charte d'entretien des espaces publics. Nombre de diagnostics des pratiques et de plans de désherbage réalisés	Etat Zéro Indicateur	0				
Objectif fixé	Réaliser une rencontre par commune d'ici 2013. Réaliser 10 diagnostics des pratiques (au minimum pour les communes dont le centre urbain est compris dans l'aire d'alimentation des captages)	Avancement	En cours				
Intérêts supplémentaires de l'action	Amélioration de la connaissance des pratiques en termes d'utilisation de produits phytosanitaires et synergie avec les autres initiatives déjà mises en place. La réduction de l'usage des produits phytosanitaires contribuera également à la santé des utilisateurs, à l'image de la commune, une éventuelle économie sur le long terme.						
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	La réalisation de l'action sera liée aux moyens de la collectivité, à la sensibilité des Elus et à l'acceptation par les administrés.						
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Structure porteuse de l'ORQUE, Communes, Communauté de communes	Partenaires et acteurs	FREDON, Agence de l'Eau, Conseil Général, Région Picardie				
Type	Coût (k€)		Commentaires				
Investissement :	5		Supports de communication				
Fonctionnement :			Sans objet				
Animation (K€/an) :	2,3		Action de suivi de l'animateur sur la base de 0,046 ETP/an (soit 10 jours /an)				
Financier(s) potentiel(s)	A hauteur de		Commentaires				
Agence de l'Eau : (sur la base du IX^{ème} programme)	50%		Etudes préalables : diagnostic des pratiques, plan de désherbage, matériels alternatifs et supports de communication				
Autres :	30%		de subventions du Conseil Régional				
Autres moyens humains	La FREDON de Picardie, dans le cadre de la mission d'accompagnement proposée aux 16 communes de l'AAC. L'URCPI/CPI 80 avec des actions de formation.						
Pour en savoir plus	<i>Rapport A62665: Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau: Recensement des sources potentielles de pollution</i>						
	<i>Atlas cartographique du rapport A62665: Planche 1</i>						
Date première application							
Bilan		2012	2013	2014	2015	2016	2017
	PNA 5.1						

THEMATIQUE 5: PHYTOSANITAIRE NON AGRICOLE		PNA 5.2	P2		
Intitulé	Accompagner les gestionnaires d'infrastructures sur le territoire				
Secteur d'activité concerné	Gestionnaires d'infrastructures (SNCF, Conseil général de la Somme)				
Objectif de l'action	Généraliser les actions de réduction de l'usage des produits phytosanitaires, les mettre en lumière et valoriser les retours d'expérience des différents partenaires.				
Nombre et type de cibles	2 gestionnaires concernés				
Réglementation principale	Plan ECOPHYTO 2018. SDAGE : Orientation 6 et 7 – Disposition 8 et 10.				
Constat	La commune de Warvillers est au zéro phytosanitaire concernant le traitement de ses voiries. Elle a pour projet de faire l'acquisition d'un désherbeur thermique. Le Conseil Général est quasiment au traitement zéro phytosanitaire mis à part quelques ilots. Pour la SNCF, un plan de désherbage existe et un programme d'action nationale est en place visant à réduire l'utilisation des phytosanitaires.				
Type d'action	Animation, communication				
Description de l'action	Mutualiser les expériences des différents partenaires et poursuivre les échanges en groupe de travail afin d'organiser une communication commune pour valoriser les efforts réalisés.				
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro
	Réaliser des campagnes de suivi des molécules utilisées par la SNCF	5 campagnes de suivi réalisés	Nombre de campagne de suivi réalisée	A	1
	Appuyer les pratiques exemplaires sur le territoire (exemple: le Conseil Général, la commune de Méharicourt, la commune de le Quesnel,...)	2 échanges	Nombre d'échange avec le Conseil Général de la Somme	B	2 Groupes de travail

Secteur géographique concerné	Ensemble du territoire
--------------------------------------	------------------------

Masse d'eau concernée	Craie de la vallée de la Somme Amont (1012)
------------------------------	---

Indicateur(s) associé(s)	Nombre d'échange avec le Conseil Général et la SNCF	Etat Zéro Indicateur	0
---------------------------------	--	-----------------------------	---

Objectif fixé	1 échange par an par gestionnaire	Avancement	En cours
----------------------	-----------------------------------	-------------------	----------

Intérêts supplémentaires de l'action	Contribution à une synergie avec les autres initiatives déjà mises en place. Exemplarité pour les communes et les agriculteurs.		
---	---	--	--

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Zéro phyto impossible à atteindre pour certains gestionnaires d'infrastructures pour des questions de sécurité. Moyens parfois insuffisants.		
--	---	--	--

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Structure porteuse de l'ORQUE	Partenaires et acteurs	SNCF, RFF, Conseil Général, Agence de l'Eau, Conseil Régional de Picardie, FREDON.
---	-------------------------------	-------------------------------	--

Type	Coût (k€)	Commentaires
Investissement :		Sans objet
Fonctionnement :		Sans objet
Animation (K€/an) :	0,7	Action de suivi de l'animateur sur la base de 0,014 ETP/ an (soit 3 jours /an)

Financier(s) potentiel(s)	A hauteur de	Commentaires
Agence de l'Eau : (sur la base du IX ^{ème} programme)		Sans objet
Autres :		Sans objet

Autres moyens humains	
------------------------------	--

Pour en savoir plus	<i>Rapport A62665: Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau: Recensement des sources potentielles de pollution</i>						
	<i>Atlas cartographique du rapport A62665: Planche 1</i>						
Date première application							
Bilan		2012	2013	2014	2015	2016	2017
	PNA 5.2						

THEMATIQUE 5: PHYTOSANITAIRE NON AGRICOLE		PNA 5.3	P1		
Intitulé	Sensibiliser particuliers et jardiniers amateurs aux méthodes alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires.				
Secteur d'activité concerné	Urbain				
Objectif de l'action	Sensibiliser un public très large de jardiniers amateurs sur les dangers et l'impact des produits phytosanitaires et les alternatives.				
Nombre et type de cibles	6 communes (Arvillers, Beaufort en Santerre, Bouchoir, Caix, Folies, Fouquescourt, Hangest-en-Santerre, Harbonnières, Le Quesnel, Lihons, Maucourt, Meharicourt, Rosières en Santerre, Rouvroy en Santerre, Vrely, Warvillers) et 3 Communauté de Communes (CC Avre Luce et Moreuil, CC du Santerre et CC Haute Picardie)				
Réglementation principale	Plan ECOPHYTO 2018 Arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural. Arrêté du 27 juin 2011 interdisant l'utilisation de certains produits phytosanitaires dans les lieux fréquentés par le grand public ou les personnes vulnérables. SDAGE : Orientation 6, 7, 31, 33 et 34 – Diposition 8 et 10.				
Constat	Les particuliers sont des utilisateurs potentiels ou avérés de produits phytosanitaires pour leurs jardins ou leurs balcons. Des études ont estimé que ces jardiniers utilisent environ 1/10 du volume total de produits vendus en France. Une charte régionale destinée aux jardinerie « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » est en cours d'élaboration.				
Type d'action	Incitation, Communication				
Description de l'action	Sensibiliser et former le grand public et les jardiniers aux techniques alternatives aux produits phytosanitaires.				
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro
	Sensibiliser les fournisseurs de produits phytosanitaires tels que les jardinerie.	2	Nombre d'échange avec les fournisseurs de produits phytosanitaires	A	0
	Organiser des réunions publiques envers les particuliers en insistant sur la nocivité des produits utilisés et appuyer les pratiques exemplaires sur le territoire	5 réunions publiques	Nombre de réunion publique	A	0

Secteur géographique concerné	Ensemble du territoire
--------------------------------------	------------------------

Masse d'eau concernée	Craie de la vallée de la Somme Amont (1012)
------------------------------	---

Indicateur(s) associé(s)	Nombre d'actions de communication réalisées	Etat Zéro Indicateur	0
---------------------------------	--	-----------------------------	---

Objectif fixé	Réaliser une action de communication par an par commune	Avancement	En cours
----------------------	--	-------------------	----------

Intérêts supplémentaires de l'action	Contribution à une synergie avec les autres initiatives déjà mises en place. La réduction de l'usage des produits phytosanitaires contribuera également à la santé des utilisateurs et à une meilleure acceptation par les administrés des changements de prati
---	---

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Travail de communication de longue haleine sur un public très large.
--	--

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Structure porteuse de l'ORQUE	Partenaires et acteurs	Communauté de communes, Communes, FREDON, Agence de l'Eau, Conseil Général, Région Picardie, URCPI/CPIE 80
---	--------------------------------------	-------------------------------	---

Type	Coût (k€)	Commentaires
Investissement :	5	Supports de communication
Fonctionnement :		Sans objet
Animation (K€/an) :	0,7	Action de suivi de l'animateur sur la base de 0,014 ETP/ an (soit 3 jours /an)

Financier(s) potentiel(s)	A hauteur de	Commentaires
Agence de l'Eau : <small>(sur la base du IX^{ème} programme)</small>	50%	Supports de communication
Autres :		Sans objet

Autres moyens humains	
------------------------------	--

Pour en savoir plus	<i>Rapport A62665: Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau: Recensement des sources potentielles de pollution</i>
	<i>Atlas cartographique du rapport A62665: Planche 1</i>

Date première application	
----------------------------------	--

Bilan		2012	2013	2014	2015	2016	2017
	PNA 5.3						

THEMATIQUE 6: ARTISANS/ INDUSTRIES		ART6.1	P1		
Intitulé	Limiter et surveiller l'impact des rejets des PME et artisans				
Secteur d'activité concerné	Artisans, Industriels				
Objectif de l'action	Limiter l'impact des rejets des petites entreprises et des artisans				
Nombre et type de cibles	70 artisans				
Réglementation principale	Règlement d'assainissement. SDAGE : Orientation 1 et 6.				
Constat	Les pollutions issues des rejets des entreprises artisanales ne sont pas toujours anodines. La diversité des activités et la disparité géographique des points de rejets en font une pollution souvent mal connue voire ignorée : eaux usées, graisses usagées, hydrocarbures, solvants, métaux lourds et autres produits dangereux. La CCS travaille en ce sens en mettant en place l'autosurveillance des réseaux.				
Type d'action	Etude, sensibilisation, accompagnement technique, régulation administrative				
Description de l'action	70 activités artisanales ont été recensés sur le territoire de l'aire d'alimentation des captages. Etablir des autorisations de rejets auprès des différents artisans dits prioritaires dans un premier temps avec le partenariat de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et l'Agence de l'Eau Artois Picardie.				
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro
	Mettre en place des réunions d'information auprès des professions artisanales	2 réunions d'information	Nombre de réunion d'information	A	0
	Etablir des rencontres personnalisées des artisans volontaires pour établir un diagnostic de leur rejets et déchets dangereux pour l'eau.	30	Nombre de diagnostic réalisé	A	Non connu
	Régulariser les établissements	A définir	Nombre d'autorisation de rejet signées	B	0
	Etablir un partenariat avec les DREAL pour l'inspection et la surveillance de certains sites présents dans l'AAC (DARKIEWICZ, FERRINOX, SITPA et SMO)	5	Nombre de réunion avec la DREAL	A	0

Secteur géographique concerné	Ensemble du territoire. Cibler les métiers prioritaires						
Masse d'eau concernée	Craie de la vallée de la Somme Amont (1012)						
Indicateur(s) associé(s)	Nombre de diagnostics réalisés et d'autorisation de rejets mis en place	Etat Zéro Indicateur	0				
Objectif fixé	Ensemble des établissements concernés disposent d'une autorisation ou sont informés des actions à réaliser, pour se régulariser.	Avancement	Non réalisé				
Intérêts supplémentaires de l'action	Meilleure connaissance des pratiques artisanales sur l'aire d'alimentation des captages.						
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Travail de diagnostic conséquent						
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Structure porteuse de l'ORQUE, Communauté de Communes	Partenaires et acteurs	Agence de l'Eau, CMA, Artisans				
Type	Coût (k€)		Commentaires				
Investissement :	5		Support de communication				
Fonctionnement :			Sans objet				
Animation (K€/an) :	0,2		Réalisation de 30 diagnostics à raison de 0,01 ETP par diagnostic soit 154 jours au total (estimation de 15K€) (prise en charge possible par l'AEAP sous forme de convention en 2013). Action de suivi par l'animateur soit 0,005 ETP/ an (soit 1 jour/an)				
Financier(s) potentiel(s)	A hauteur de		Commentaires				
Agence de l'Eau : <small>(sur la base du IX^{ème} programme)</small>	70%		de subvention dans le cadre d'une opération collective, et sous réserve d'une contractualisation. de subvention pour les travaux à mettre en place par l'artisan.				
Autres :	60%						
Autres moyens humains	CMA dans le cadre de sa mission environnement. Partenariat avec le SMITOM qui œuvre sur le secteur.						
Pour en savoir plus	<i>Rapport A62665: Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau: Recensement des sources potentielles de pollution</i>						
	<i>Atlas cartographique du rapport A62665: Planche 8 et 9</i>						
Date première application							
Bilan		2012	2013	2014	2015	2016	2017
	ART6.1						

THEMATIQUE 7: COMMUNICATION		COM7.1	P2		
Intitulé	Communiquer sur les résultats du DTMP et favoriser leur prise en compte par chaque acteur.				
Secteur d'activité concerné	Tous secteurs.				
Objectif de l'action	Informier chaque catégorie d'acteurs sur leurs possibilité d'actions pour tenir compte de la vulnérabilité du territoire et préserver la qualité de l'eau.				
Nombre et type de cibles	Ensemble des acteurs du territoire				
Réglementation principale	SDAGE: Orientation 33 "Former, informer et sensibiliser "et 34 "Adapter, développer et rationaliser la connaissance "				
Constat	Le DTMP a abouti à la réalisation de cartes et de bases de données qui peuvent être utilisées par différents acteurs pour hiérarchiser leurs actions sur le territoire, ou participer à la reconquête de la qualité de l'eau. Il est nécessaire d'expliquer à chacun comment tenir compte de ces éléments et comment agir. La mise en œuvre du Programme d'Actions repose sur l'appropriation des actions et des enjeux du territoire par chacun des acteurs.				
Type d'action	Information et sensibilisation				
Description de l'action	Diffuser et aider à l'exploitation des ressources documentaires produites lors du DTMP.				
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro
	Mise à jour du site internet du SIEP	1	Site internet mis à jour	A	0
	Assurer le suivi et les échanges autour de la prise en compte des résultats du DTMP	1	Nombre de réunion	B	0
	Élaborer des outils de vulgarisation à destination de chaque catégorie d'acteurs, expliquant les enjeux du territoire et comment en tenir compte dans leurs activités	3	Nombre d'échange par acteur (réunion, plaquette)	B	0

Secteur géographique concerné	Ensemble du territoire
--------------------------------------	------------------------

Masse d'eau concernée	Craie de la vallée de la Somme Amont (1012)
------------------------------	---

Indicateur(s) associé(s)	Nombre de catégories d'acteurs auprès de qui les résultats du DTMP ont été valorisés.	Etat Zéro Indicateur	
---------------------------------	--	-----------------------------	--

Objectif fixé	Sensibilisation réalisée auprès de chaque catégorie d'acteurs avant fin 2016.	Avancement	Non réalisé
----------------------	--	-------------------	--------------------

Intérêts supplémentaires de l'action	Action essentielle pour instaurer et maintenir la dynamique du territoire.
---	--

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Difficulté d'évaluer la réelle prise en compte des résultats du DTMP.
--	---

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Structure porteuse de l'ORQUE	Partenaires et acteurs	Agence de l'Eau, Communes, Tous les acteurs du territoire.
---	--------------------------------------	-------------------------------	---

Type	Coût (k€)	Commentaires
Investissement :	5	Support de communication
Fonctionnement :		Sans objet
Animation (K€/an) :	2,5	Action de suivi de l'animateur sur la base de 0,05 ETP/an (soit 11 jours/ an)

Financier(s) potentiel(s)	A hauteur de	Commentaires
Agence de l'Eau : (sur la base du IX ^{ème} programme)	50%	Financement potentiel à 50 % pour les supports de communication.
Autres :		Sans objet

Autres moyens humains	ETP des services de communication des partenaires.
------------------------------	--

Pour en savoir plus	<i>Rapport A62665: Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau: Recensement des sources potentielles de pollution</i>						
Date première application							
Bilan		2012	2013	2014	2015	2016	2017
	COM7.1						

THEMATIQUE 7: COMMUNICATION		COM7.2	P2		
Intitulé	Intéresser les scolaires aux questions de l'eau.				
Secteur d'activité concerné	Scolaire.				
Objectif de l'action	Favoriser l'appropriation des enjeux environnementaux locaux par les scolaires.				
Nombre et type de cibles	Les scolaires				
Réglementation principale	SDAGE: Orientation 33 "Former, informer et sensibiliser "et 34 "Adapter, développer et rationaliser la connaissance "				
Constat	Afin d'intéresser les habitants aux enjeux de l'eau sur le territoire, il convient de travailler sur l'image générale des écosystèmes aquatiques dans le cadre de vie des habitants. Des actions de sensibilisation sont d'ores et déjà mises en place sur le territoire et il semble important de poursuivre ces actions et les compléter en intégrant les connaissances acquises dans le cadre du DTMP.				
Type d'action	Information et sensibilisation				
Description de l'action	Afin d'intéresser les habitants aux enjeux de l'eau sur le territoire, il convient de travailler sur l'image générale des écosystèmes aquatiques dans le cadre de vie des habitants. Des actions de sensibilisation sont d'ores et déjà mises en place sur le territoire et il semble important de poursuivre ces actions et les compléter en intégrant les connaissances acquises dans le cadre du DTMP.				
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro
	Participer aux projets scolaires de sensibilisation existants pour intégrer la problématique de l'eau sur le territoire.	1	Nombre d'intervention par an	A	2
	Vulgariser les informations et les connaissances acquises sur chaque commune et les proposer aux structures scolaires.	A définir	Nombre d'outils de vulgarisation	B	0
	Mise en place d'un partenariat avec le SMITOM	1	Partenariat effectif	B	En cours

Secteur géographique concerné	Ensemble du territoire						
Masse d'eau concernée	Craie de la vallée de la Somme Amont (1012)						
Indicateur(s) associé(s)	Nombre de collaboration avec les écoles.	Etat Zéro Indicateur					
Objectif fixé	Un partenariat par commune d'ici fin 2016.	Avancement		Non réalisé			
Intérêts supplémentaires de l'action	Un travail des acteurs de l'eau valorisé auprès d'un public jeune.						
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Adaptation des outils aux différents niveaux scolaires.						
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Structure porteuse de l'ORQUE		Partenaires et acteurs	Éducation nationale, Communes, Communauté de Communes, animateurs des services éducation à l'environnement.			
Type	Coût (k€)		Commentaires				
Investissement :	5		Support de communication				
Fonctionnement :			Sans objet				
Animation (K€/an) :	1,6		Action de suivi de l'animateur sur la base de 0,032 ETP/an (soit 7 jours/ an)				
Financier(s) potentiel(s)	A hauteur de		Commentaires				
Agence de l'Eau : <small>(sur la base du IX^{ème} programme)</small>	50%		Financement potentiel à 50 % pour les supports de communication.				
Autres :			Sans objet				
Autres moyens humains	Enseignants, animateurs, services communication des partenaires. Partenariat avec le SMITOM qui œuvre sur le secteur.						
Pour en savoir plus	<i>Rapport A62665: Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau: Recensement des sources potentielles de pollution</i>						
Date première application							
Bilan		2012	2013	2014	2015	2016	2017
	COM7.2						